

COMMUNE DE MONTMARIAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU TROIS JUIN DEUX MIL VINGT

DATE DE CONVOCATION : 26/05/2020

DATE D’AFFICHAGE : 26/05/2020

L’an deux mil vingt, le trois juin à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier LINDRON, Maire.

Etaients présents :

Mesdames et Messieurs AUBERGER Josette, BOURGEOT Jean-François, CANTUEL Pierre, COLLIN Solène, CONFESSON Bruno, DENIS Annie, GIAMBARRESI Anthony, HOEZ David, JOBERT-MICHARD Martine, LEPEE Yves, LEROY Karine, LINDRON Didier, MERCIER Sylvie, MEYUS André, NICOLAS Jean-Pierre, PRENEY Martine, ROEDIGER Sandrine, ROULLIER Claude, SAINT-JULIEN Anne.

Absent excusé : Néant

Monsieur Jean-François BOURGEOT a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

- Indemnités de fonctions des élus
- Désignation des représentants au sein des syndicats, organismes extérieurs et commissions communales
- Remboursement des locations de l’Espace Claude Capdevielle suite coronavirus
- Cimetière : travaux, concessions
- Point sur l’école
- Questions diverses.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU TROIS JUIN DEUX MIL VINGT

2020-025 : 5.6 Exercice des mandats locaux : Indemnités de fonctions du Maire

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Vu la demande du Maire de fixer des indemnités de fonction inférieures au barème ci-dessous :

Population (habitants) Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique

De 1000 à 3 499 51,6

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à 19 voix pour et avec effet au 1^{er} juin 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 37% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU TROIS JUIN DEUX MIL VINGT

2020-026 : 5.6 Exercice des mandats locaux : Indemnités de fonctions des adjoints et du délégué

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire ainsi qu'au conseiller municipal délégué,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints et au conseiller municipal délégué au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Population (*habitants*) Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique

De 1 000 à 3 499 19,8

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 19 voix pour et avec effet au 1^{er} juin 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire et de conseiller municipal délégué au taux de 14.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU TROIS JUIN DEUX MIL VINGT

2020-027 : 5.3 Désignation de représentants : Commission d'appel d'offres

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1414-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du CGCT, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants, doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation au plus fort reste,

Le Conseil Municipal a élu à la proportionnelle au plus fort reste :

Titulaires : Yves LEPEE, Jean-François BOURGEOT, Bruno CONFESSON

Suppléants : Anthony GIAMBARRESI, Karine LEROY, Annie DENIS

Comme représentants au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU TROIS JUIN DEUX MIL VINGT

2020-028 : 5.3 Désignation de représentants : Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier – SDE 03,

Les statuts du syndicat mixte fermé, en vigueur à ce jour (arrêté inter préfectoral n°1181/2019 des 18 et 26 avril 2019), prévoient en son article 5 que les communes, dont la population municipale est inférieure à 5 000 habitants, désignent un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein d'un collège électoral.

Le collège électoral regroupe l'ensemble des communes de moins de 5 000 habitants appartenant à l'arrondissement préfectoral de Montluçon.

Ce collège électoral élit ensuite, en son sein, des représentants qui siègeront pour toute la durée du mandat au Comité Syndical restreint du SDE 03.

Pour l'arrondissement de Montluçon, ce sont neuf représentants qui seront désignés par le collège.

Je vous propose ainsi aujourd'hui de procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant pour siéger au collège électoral du secteur de Montluçon,

Vu les articles L5211-1, L5211-6, L5211-7, L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SDE 03,

Le conseil Municipal procède à l'élection de ses délégués,

Sont déclarés élus à 19 voix pour :

- Délégué titulaire : M Jean-François BOURGEOT, 2 Rue des Entreprises 03390 MONTMARAULT
- Délégué suppléant : Mme Sylvie MERCIER, Rue de l'Ane 03390 MONTMARAULT
Pour siéger au collège électoral organisé par le SDE 03 en vue de la désignation des représentants des communes de moins de 5 000 habitants au sein du comité syndical,

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU TROIS JUIN DEUX MIL VINGT

2020-029 : 5.3 Désignation de représentants : S.I.E.S.S Syndicat Intercommunal d'Equipements Scolaires et Sportifs Jeanne Cluzel

Monsieur le Maire rappelle qu'après les élections municipales, il convient de procéder au renouvellement des délégués du Syndicat Intercommunal d'Equipements Scolaires et Sportifs Jeanne Cluzel à MONTMARAULT.

Considérant qu'il convient de désigner 4 délégués titulaires de la commune auprès du SIESS,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Sont déclarés élus à 19 voix pour :

- Madame Anne SAINT-JULIEN
- Madame Sandrine ROEDIGER
- Madame Solène COLLIN
- Madame Martine JOBERT-MICHARD

Comme délégués au sein du Syndicat du SIESS.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU TROIS JUIN DEUX MIL VINGT

2020-030 : 5.3 Désignation de représentants : SRPIC Syndicat de Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré de MONTMARAULT

Monsieur le Maire rappelle qu'après les élections municipales, il convient de procéder au renouvellement des délégués du Syndicat de Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré de Montmarault (SRPIC).

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune auprès du SRPIC,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Sont déclarés élus à 19 voix pour :

- Délégués titulaires : Madame Anne SAINT-JULIEN, Madame Solène COLLIN
- Délégués suppléants : Madame Martine PRENEY, Madame Martine JOBERT-MICHARD

Comme délégués au sein du SRPIC.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU TROIS JUIN DEUX MIL VINGT

2020-031 : 5.3 Désignation de représentants : SIVOM de la région Minière

Monsieur le Maire rappelle qu'après les élections municipales, il convient de procéder au renouvellement des délégués du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région Minière,

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune auprès du SIVOM,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Sont déclarés élus à 19 voix pour :

- Délégués titulaires : Madame Anne SAINT-JULIEN, Madame Sylvie MERCIER
- Délégués suppléants : Madame Josette AUBERGER, Monsieur David HOEZ

Comme délégués au sein du SIVOM de la Région Minière.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU TROIS JUIN DEUX MIL VINGT

2020-032 : 5.3 Désignation de représentants : Centre Social Rural de Villefranche d'Allier Montmarault

Monsieur le Maire rappelle qu'après les élections municipales, il convient de procéder au renouvellement des délégués au sein du Conseil d'Administration du Centre Social Rural de Villefranche d'Allier Montmarault,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du Centre Social Rural,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Sont déclarés élus à 19 voix pour :

- Délégué titulaire : Monsieur Claude ROULLIER
- Délégué suppléant : Madame Annie DENIS

Comme délégués au sein du Centre Social Rural de Villefranche d'Allier Montmarault.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU TROIS JUIN DEUX MIL VINGT

2020-033 : 5.3 Désignation de représentants : CNAS

Monsieur le Maire rappelle qu'après les élections municipales, et en application de l'article 6 des statuts du CNAS et en accord avec l'organisation paritaire qui fonde sa mission originelle, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus ainsi que d'un délégué des agents.

Les délégués locaux sont les représentants du Comité National d'Action Sociale auprès de leur structure, qu'ils représentent en retour au sein des instances du CNAS.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un délégué des élus,

Est déclarée élue à 19 voix pour : Madame Sylvie MERCIER

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU TROIS JUIN DEUX MIL VINGT

2020-034 : 5.3 Désignation de représentants : ATDA

Monsieur le Maire rappelle qu'après les élections municipales, il convient de procéder au renouvellement du représentant au sein de l'Agence Technique Départementale de l'Allier,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire de la commune auprès de l'ATDA,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué,

Est déclaré élu à 19 voix pour, Monsieur Jean-François BOURGEOT

Comme représentant au sein de l'ATDA.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU TROIS JUIN DEUX MIL VINGT

2020-035 : 5.3 Désignation de représentants : Correspondant défense

Monsieur le Maire rappelle qu'après les élections municipales, il convient de désigner un correspondant défense, qui sera l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

Le Conseil, après en avoir délibéré à 19 voix pour, désigne Monsieur Jean-François BOURGEOT, correspondant défense.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU TROIS JUIN DEUX MIL VINGT

2020-036 : 5.3 Désignation de représentants : Correspondant pandémie et sécurité sanitaire

Monsieur le Maire rappelle qu'après les élections municipales, il convient de désigner des correspondants pandémie et sécurité sanitaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré à 19 voix pour, désigne Messieurs André MEYUS, David HOEZ et Madame Annie DENIS, correspondants pandémie et sécurité sanitaire.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU TROIS JUIN DEUX MIL VINGT

2020-037 : 5.3 Désignation de représentants : Correspondant sécurité routière

Monsieur le Maire rappelle qu'après les élections municipales, il convient de désigner des correspondants à la sécurité routière.

Le Conseil, après en avoir délibéré à 19 voix pour, désigne Monsieur Jean-François BOURGEOT, Madame Karine LEROY et Monsieur Jean-Pierre NICOLAS, correspondants à la sécurité routière.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU TROIS JUIN DEUX MIL VINGT

2020-038 : 5.3 Désignation de représentants : Représentant à l'association des maires

Monsieur le Maire rappelle qu'après les élections municipales, il convient de désigner le représentant à l'association des maires de l'Allier.

Le Conseil, après en avoir délibéré à 19 voix pour, désigne Monsieur Didier LINDRON, représentant à l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de l'Allier.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU TROIS JUIN DEUX MIL VINGT

2020-039 : 5.3 Désignation de représentants : Conseil d'administration du CCAS

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré à 19 voix pour, le conseil municipal décide de fixer à 12 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Après un vote à scrutin secret, sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel membres du conseil d'administration du CCAS :

- M Claude ROULLIER
- Mme Karine LEROY
- Mme Martine PRENEY
- Mme Josette AUBERGER
- Mme Sandrine ROEDIGER
- Mme Annie DENIS

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU TROIS JUIN DEUX MIL VINGT

2020-040 : 5.3 Désignation de représentants : AGRETAM

Monsieur le Maire rappelle qu'après les élections municipales, il convient de désigner les délégués au sein de l'Association de Gestion d'un Restaurant de Troisième Age à Montmarault (AGRETAM).

Le Conseil, après en avoir délibéré à 19 voix pour, désigne :

- M Claude ROULLIER
- Mme Josette AUBERGER
- Mme Karine LEROY
- Mme Martine PRENEY
- Mme Sandrine ROEDIGER
- Mme Sylvie MERCIER
- Mme Annie DENIS

Délégués de l'AGRETAM.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU TROIS JUIN DEUX MIL VINGT

2020-041 : 5.3 Désignation de représentants : EHPAD Montmarault

Monsieur le Maire rappelle qu'après les élections municipales, il convient de désigner les représentants au sein du conseil d'administration de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) résidence Emeraude à Montmarault.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est président de droit du conseil d'administration.

Le Conseil, après en avoir délibéré à 19 voix pour, désigne :

- M Claude ROULLIER
- Mme Sylvie MERCIER
- Mme Martine PRENEY

Représentants au conseil d'administration de l'EHPAD de Montmarault.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU TROIS JUIN DEUX MIL VINGT

2020-042 : 5.3 Désignation de représentants : ADEM

Monsieur le Maire rappelle qu'après les élections municipales, il convient de procéder au renouvellement des délégués au sein de l'Association pour le Développement Economique du bassin de Montmarault (ADEM).

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune,

Sont déclarés élus à 19 voix pour :

- Délégué titulaire : Monsieur Claude ROULLIER
- Délégué suppléant : Monsieur Jean-Pierre NICOLAS

Comme délégués au sein de l'ADEM.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU TROIS JUIN DEUX MIL VINGT

2020-043 : 5.3 Désignation de représentants : Conseil d'école Pierre et Marie Curie

Monsieur le Maire rappelle qu'après les élections municipales, il convient de procéder au renouvellement des délégués au sein du conseil d'école Pierre et Marie Curie.

Considérant qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires,

Sont déclarées élues à 19 voix pour :

- Mme Anne SAINT-JULIEN
- Mme Sandrine ROEDIGER
- Mme Solène COLLIN

Comme délégués au sein du conseil d'école Pierre et Marie Curie.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU TROIS JUIN DEUX MIL VINGT

2020-044 : 5.3 Désignation de représentants : Conseil d'administration du collège

Monsieur le Maire rappelle qu'après les élections municipales, il convient de procéder au renouvellement des délégués au sein du conseil d'administration du collège Jeanne Cluzel.

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,

Sont déclarées élues à 19 voix pour :

- Titulaire : Mme Anne SAINT-JULIEN
- Suppléante : Mme Martine JOBERT-MICHARD

Comme délégués au sein du conseil d'administration du collège Jeanne Cluzel.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU TROIS JUIN DEUX MIL VINGT

2020-045 : 5.3 Désignation de représentants : Fléaux atmosphériques

Monsieur le Maire rappelle qu'après les élections municipales, il convient de procéder au renouvellement des délégués du Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Fléaux Atmosphériques de la Région du Montet.

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune,

Sont déclarés élus à 19 voix pour :

- Délégués titulaires : Madame Anne SAINT-JULIEN
Monsieur André MEYUS
- Délégués suppléants : Madame Martine PRENEY
Monsieur Bruno CONFESSON

Comme délégués au sein du Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Fléaux Atmosphériques de la Région du Montet.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU TROIS JUIN DEUX MIL VINGT

2020-046 : 5.3 Désignation de représentants : EPF

Monsieur le Maire rappelle qu'après les élections municipales, il convient de procéder au renouvellement des délégués au sein de l'assemblée générale de l'Etablissement Public Foncier Smaf Auvergne.

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune,

Sont déclarés élus à 19 voix pour :

- Délégué titulaire : Monsieur Didier LINDRON
- Délégué suppléant : Monsieur Jean-François BOURGEOT

Comme délégués au sein de EPF Smaf Auvergne.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU TROIS JUIN DEUX MIL VINGT

2020-047 : 5.2 Fonctionnement des assemblées : créations des commissions communales

Monsieur le Maire signale qu'après les élections Municipales, il y a lieu de procéder à la nomination des délégués aux différentes commissions municipales dont le mandat expire en même temps que celui des Conseillers Municipaux

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal nomme au scrutin secret ainsi que suit les membres aux diverses commissions municipales :

Monsieur Bruno CONFESSON déplore qu'aucune commission relative à la gestion du personnel ne soit mise en place.

COMMISSIONS COMMUNALES	DÉLÉGUÉS
INDUSTRIE ARTISANAT - COMMERCE	Jean François BOURGEOT - Martine PRENEY – Yves LEPEE – Claude ROULLIER – Anthony GIAMBARRESI – Jean Pierre NICOLAS
VILLAGE ETAPE	Jean François BOURGEOT – Anthony GIAMBARRESI – Martine PRENEY – Sylvie MERCIER – Jean Pierre NICOLAS
TOURISME	Jean François BOURGEOT - Jean Pierre NICOLAS – Martine JOBERT MICHARD – Anne SAINT JULIEN – Josette AUBERGER – Pierre CANTUEL – Martine PRENEY
BATIMENTS COMMUNAUX	Yves LEPEE – Jean François BOURGEOT – Claude ROULLIER – Anthony GIAMBARRESI – Bruno CONFESSON
ACCESSIBILITE	Yves LEPEE – Jean François BOURGEOT – Claude ROULLIER – Solène COLLIN – David HOEZ – Bruno CONFESSON
VOIRIE	Yves LEPEE – Jean François BOURGEOT – Claude ROULLIER – Anthony GIAMBARRESI – Bruno CONFESSON
FINANCES ET ECONOMIE	Sylvie MERCIER - Anthony GIAMBARRESI – Solène COLLIN – Karine LEROY – Yves LEPEE – Claude ROULLIER – Annie DENIS
PUBLICITE	Sylvie MERCIER - Karine LEROY – Bruno CONFESSON
CIMETIERE	Sylvie MERCIER - Claude ROULLIER – Bruno CONFESSON
PLAN COMMUNAL – SAUVEGARDE	Sylvie MERCIER - Claude ROULLIER – Jean François BOURGEOT – André MEYUS – Karine LEROY – Martine PRENEY – Martine JOBERT MICHARD
SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES	Sylvie MERCIER - Karine LEROY – Sandrine ROEDIGER – Jean Pierre NICOLAS
CONSEIL DES SENIORS	Claude ROULLIER – Martine PRENEY – André MEYUS
CONSEIL DES JEUNES	Anne SAINT JULIEN – Jean François BOURGEOT – Sandrine ROEDIGER – Pierre CANTUEL – Solène COLLIN - Martine JOBERT MICHARD
VILLAGE FLEURI	Anne SAINT JULIEN – Claude ROULLIER – Anthony GIAMBARRESI – Sylvie MERCIER – Bruno CONFESSON
SPORTS	Josette AUBERGER – Jean François BOURGEOT – Pierre CANTUEL - David HOEZ – Sandrine ROEDIGER – Anthony GIAMBARRESI – Jean Pierre NICOLAS
ASSOCIATIONS	Josette AUBERGER – Jean François BOURGEOT – Solène COLLIN – Pierre CANTUEL – Jean- Pierre NICOLAS
ANIMATIONS	Josette AUBERGER – Jean François BOURGEOT – Pierre CANTUEL – Sandrine ROEDIGER – Martine JOBERT MICHARD
CULTURE	Josette AUBERGER – Yves LEPEE – Martine PRENEY - Sandrine ROEDIGER – Martine JOBERT MICHARD
BIBLIOTHEQUE	Josette AUBERGER – Anne SAINT JULIEN - Sandrine ROEDIGER – Annie DENIS
COMMUNICATION	Josette AUBERGER – André MEYUS – Jean François BOURGEOT- Anthony GIAMBARRESI- Solène COLLIN – Pierre CANTUEL – Martine PRENEY - Sandrine ROEDIGER – Annie DENIS

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU TROIS JUIN DEUX MIL VINGT

2020-048 : 7.10 Divers : Remboursement des locations de l'Espace Claude Capdevielle suite coronavirus

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en raison de l'épidémie de COVID 19, de nombreuses manifestations n'ont pu avoir lieu à l'espace Claude Capdevielle en raison du confinement du 17 mars au 11 mai 2020.

Considérant les diverses mesures prises par le gouvernement depuis le 11 mai 2020,

Monsieur le Maire rappelle que l'article 11 du règlement intérieur stipule : « Tout désistement doit être formulé par écrit. Seul le Conseil Municipal est compétent pour apprécier le remboursement des arrhes ou du divers en cas d'annulation »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 19 voix pour, décide :

- De procéder au remboursement des sommes encaissées relatives aux locations prévues depuis le 17 mars 2020, sur demande écrite des locataires concernés.

Cette possibilité est mise en place jusqu'à la fin des restrictions gouvernementales.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU TROIS JUIN DEUX MIL VINGT

- **Travaux : Parking du cimetière.**

La clôture de réception des dossiers de l'appel d'offre pour les travaux d'aménagement d'un parking au cimetière est fixée au 18 juin 2020. Une implantation d'un funérarium sur cette même parcelle AD91 est envisagée, ce qui engendra des modifications du plan actuel et une rétrocession par l'EPF (Etablissement Public Foncier) d'une partie de la parcelle.

- **Point sur l'école.**

L'adjointe au maire Anne SAINT-JULIEN informe les membres du Conseil Municipal des conditions de reprise de l'école Pierre et Marie Curie, suite à l'épidémie du Covid-19. Le retour des élèves s'est effectué dans un premier temps pour les familles prioritaires, puis sur la base du volontariat. Afin de respecter le protocole sanitaire (4M² par élève), les élèves sont accueillis en alternance selon un planning défini. Chaque enseignant reste confiné dans sa classe avec ses élèves. Les récréations sont décalées. Les locaux sont désinfectés par les agents du SRPIC, jusqu'à 6 fois par jour en ce qui concerne des toilettes. En fonction de l'évolution sanitaire, les élus s'interrogent sur les conditions de reprise à la rentrée de septembre.

Monsieur Bruno CONFESSON souhaite qu'un groupe de travail se réunisse début juillet pour réfléchir à la mise en place d'un protocole en cas de crise, notamment sanitaire.

Informations diverses :

- Monsieur le Maire informe de sa visite avec Jean-François BOURGEOT à la gendarmerie territoriale à la rencontre de l'Adjudant-chef SEGUY et ses collègues. Les échanges ont porté sur les incivilités et sur les cambriolages dans la commune. Ils nous informent pour l'installation de caméra de surveillance peut-être financée à hauteur de 50% par le Conseil Régional ; et de l'intérêt que suscite une police municipale.
- Halle des sports : des demandes ont été formulées pour la réouverture du gymnase. Plusieurs problèmes sont soulevés : désinfection des locaux, l'accès aux vestiaires, nettoyage des toilettes, la mise en place de la distanciation sociale, etc... Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à l'ouverture de la halle des sports. L'ancienne salle des fêtes pourra éventuellement être ouverte aux associations sous conditions.
- Monsieur Jean-François BOURGEOT informe que la mairie a reçu les nouveaux flyers de Village étape, ainsi que des sets de table pour les restaurateurs signataires de la charte.
- Le Maire, Mr Jean-François BOURGEOT et l'adjointe au maire Josette AUBERGER ont reçu à la mairie, la veille, Messieurs Pascal RAYNAUD et Nicolas BOUTET pour éventuellement préparer la fête patronale (1.2.3. Août) si les conditions sanitaires le permettent.
- Emplois saisonniers : La priorité est donnée aux Montmaraultois, selon les besoins définis par Luc PERRIN.
- A l'issue de cette réunion du Conseil Municipal, Madame Martine JOBERT-MICHARD présente sa démission.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU TROIS JUIN DEUX MIL VINGT

Fait et délibéré le trois juin deux mil vingt et ont signé avec nous les membres présents.

Délibérations :

2020-025 : 5.6 Exercice des mandats locaux : Indemnités de fonctions du Maire

2020-026 : 5.6 Exercice des mandats locaux : Indemnités de fonctions des adjoints et du délégué

2020-027 : 5.3 Désignation de représentants : Commission d'appel d'offres

2020-028 : 5.3 Désignation de représentants : Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier

2020-029 : 5.3 Désignation de représentants : S.I.E.S.S Syndicat Intercommunal d'Equipements Scolaires et Sportifs Jeanne Cluzel

2020-030 : 5.3 Désignation de représentants : SRPIC Syndicat de Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré de MONTMARAULT

2020-031 : 5.3 Désignation de représentants : SIVOM de la région Minière

2020-032 : 5.3 Désignation de représentants : Centre Social Rural de Villefranche d'Allier Montmarault

2020-033 : 5.3 Désignation de représentants : CNAS

2020-034 : 5.3 Désignation de représentants : ATDA

2020-035 : 5.3 Désignation de représentants : Correspondant défense

2020-036 : 5.3 Désignation de représentants : Correspondant pandémie et sécurité sanitaire

2020-037 : 5.3 Désignation de représentants : Correspondant sécurité routière

2020-038 : 5.3 Désignation de représentants : Représentant à l'association des maires

2020-039 : 5.3 Désignation de représentants : Conseil d'administration du CCAS

2020-040 : 5.3 Désignation de représentants : AGRETAM

2020-041 : 5.3 Désignation de représentants : EHPAD Montmarault

2020-042 : 5.3 Désignation de représentants : ADEM

2020-043 : 5.3 Désignation de représentants : Conseil d'école Pierre et Marie Curie

2020-044 : 5.3 Désignation de représentants : Conseil d'administration du collège

2020-045 : 5.3 Désignation de représentants : Fléaux atmosphériques

2020-046 : 5.3 Désignation de représentants : EPF

2020-047 : 5.2 Fonctionnement des assemblées : créations des commissions communales

2020-048 : 7.10 Divers : Remboursement des locations de l'Espace Claude Capdevielle suite coronavirus

COMMUNE DE MONTMARAULT**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU TROIS JUIN DEUX MIL VINGT**

LINDRON Didier	Maire	
BOURGEOIT Jean-François	1 ^{er} adjoint	
MERCIER Sylvie	2 ^{ème} adjointe	
ROULLIER Claude	3 ^{ème} adjoint	
SAINT-JULIEN Anne	4 ^{ème} adjointe	
AUBERGER Josette	5 ^{ème} adjointe	
LEPEE Yves	Conseiller municipal délégué	
CANTUEL Pierre	Conseiller municipal	
COLLIN Solène	Conseillère municipale	
CONFESSON Bruno	Conseiller municipal	
DENIS Annie	Conseillère municipale	
GIAMBARRESI Anthony	Conseiller municipal	
HOEZ David	Conseiller municipal	
JOBERT-MICHARD Martine	Conseillère municipale	
LEROY Karine	Conseillère municipale	
MEYUS André	Conseiller municipal	
NICOLAS Jean-Pierre	Conseiller municipal	
PRENEY Martine	Conseillère municipale	
ROEDIGER Sandrine	Conseillère municipale	